

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention tennis**Financement**

Formation professionnelle initiale
Sous statut scolaire lycée / supérieur

Organisme responsable et contact

CREPS DE BORDEAUX
05.56.84.48.00

Accès à la formation**Publics visés :**

Elève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

-

Prérequis pédagogiques :

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le titulaire du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité « perfectionnement sportif » peut exercer le métier d'entraîneur dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs. Il sait encadrer les activités d'entraînement et de perfectionnement sportif et il participe à la conception du projet et à la direction de la structure pour laquelle il travaille. L'Onisep ne dispose pas de l'ensemble de l'offre de formation proposée pour ce diplôme. Cependant, il est possible de suivre en temps réel l'évolution de l'offre de formation sur le site dédié du ministère chargé des sports.

Contenu et modalités d'organisation

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37480/>

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention tennis - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00600459	du 01/09/2025 au 30/06/2026	Talence (33)	CREPS DE BORDEAUX		Non éligible	